



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 10 NOVEMBRE 2017**

Présences et Mandats LISTE D'EMARGEMENT

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane - Président	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins l'agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	FACT Olivier	Présent	
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	Mandat à Mme VERBRUGGHE
Associations agréées de Protection de la Nature	VACANT		
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
Personne qualifiée	DELELIS Annick -Vice-Présidente	Excusée	Mandat à Mme VERBRUGGHE
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	RICOMES Monique	Excusé	
SGAR NPDC ou son représentant	DEBATTE Magali	Excusé	
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
Guillem CANNEVA Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, Mme MARTIN, M. KARPINSKI, M. BOURDREZ, Mme AUBERT, Mme LESSENS, Mme LEROY		Présent	
Divers			
		Présents	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration			
KARPINSKI Jean-Philippe		Présent	
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration			
LEFEBVRE Jean-Pierre		Excusé	

fm

BG

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 02 juin 2017
2. Situation des engagements
3. **Coopération Décentralisée**
 - 3.1. Projets de coopération décentralisée (dossiers proposés pour avis à la CPAIDD)
4. **Coopération Institutionnelle**
 - 4.1. Projets de coopération institutionnelle (dossiers proposés pour avis à la CPAIDD)
 - OIEAU : projet européen EUWI East+
 - PSEAU : reconduction du réseau RAN EAU à Madagascar
 - PSEAU : suivi et évaluation des projets au Cameroun Burkina Faso et Togo et mise en place d'un réseau des acteurs de l'eau au Sénégal
 - PFE : Forum mondial de l'eau à Brasilia : Action complémentaire à la politique mise en place par l'Etat et ses établissements publics en matière de développement du rayonnement français à l'international et de coopération en faveur du développement
 - 4.2. Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'année 2017
 - 4.3. Planning des missions et événements pour l'année 2018

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

En l'absence du Président et de la Vice-Présidente, la séance est présidée par le membre doyen de la séance : Monsieur DEFLESSELLE.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE / AF	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 02 juin 2017	X			Adoption à l'Unanimité
3	3.1.1 17-A-...	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (19064)	AF			Avis favorable à l'Unanimité. Sous réserve de l'obtention de 5% de la collectivité (MEL) pour les dossiers Le partenariat (56389.00 et 56390.00) : Cette délibération sera caduque pour ces deux dossiers en cas de défaut de la participation de la collectivité à la date d'anniversaire en 2018.
4	3.2.2 17-A-...	APPEL A PROJETS 2018 – COOPERATION DECENTRALISEE (19231)	AF			Avis favorable à l'Unanimité Délibération remise sur table et transmise en version dématérialisée. Rédaction à affiner pour le Conseil d'Administration (en lien avec le service juridique notamment).
	4.1.1 17-A-...	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU (19165)	AF			Avis favorable à l'Unanimité Hors séance : La rédaction sera à revoir pour le Conseil d'Administration en lien avec le service juridique.
	4.1.2 17-A-...	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE	AF			Avis favorable à l'Unanimité

OUVERTURE DE LA SEANCE

En l'absence du Président et de la Vice-Présidente, excusés, la Commission est présidée par le doyen

M. DEFLESSELLE préside la séance de la Commission. Il ouvre la séance à 14 h 10.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 02 JUIN 2017

M. DEFLESSELLE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 02 juin 2017.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 02 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – SITUATION DES ENGAGEMENTS

Monsieur KARPINSKI présente la situation des engagements relative à la ligne X 33 « action internationale » qui se décompose en deux sous lignes :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle

	X330	X331	Total X33
Dotation 2017 avec les reports des années précédentes	1 655 369	514 675	2 170 044
Engagements effectués depuis le 01/01/2017	798 535	184 357	982 892
Reste à engager au 10/11/2017	856 834	330 319	1 187 153
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 10/11/2017	94 012	105 637	199 649
Dossiers à engager par décision du Directeur Général suite aux CPAIDD précédentes	349 970	0	349 970
Reste à engager après la CPAIDD	412 852	224 682	637 534
Taux d'engagement	75,1%	56,3%	70,6%

L'engagement pour la ligne X330 correspond à 94,9% des 1 310 000 € prévus pour le X^{ème} Programme.

Gr

Bs

M. DEFLESSELLE demande si d'autres dossiers sont à venir avant la fin de l'année.

M. KARPINSKI confirme qu'il n'y aura pas d'autre dossier présenté cette année pour la coopération décentralisée.

M. AGBEKODO précise que les appels à projets ont permis de consommer une bonne partie du crédit. Il indique que le nouvel appel à projets qui sera présenté au titre de 2018 aura un montant prévisionnel de 800 000 €.

M. KARPINSKI complète en indiquant que cette année, l'élément qui a permis d'accélérer est bien l'appel à projet. Il souligne également que la réunion du 09 mars dernier, avec les associations de solidarité internationale, a permis de relancer les dossiers.

3 – COOPERATION DECENTRALISEE

3.1 - Projets de coopération décentralisée soumis pour avis de la Commission Permanente de l'action Internationale et du développement Durable

Monsieur BOURDREZ présente, en référence au point n°3.1, les 3 dossiers soumis à l'avis de la CPAIDD du 10 novembre 2017 avant décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017 pour un montant total de 94 012 € :

- 1) **Dossier de l'Association LE PARTENARIAT, programme d'amélioration des conditions de scolarisation au travers de l'amélioration de l'hygiène, sensibilisation à l'eau et à l'environnement au Sénégal (phase 2) :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 106 010 €

Montant de l'aide sollicitée : 40 505 € (Subvention de 50% des actions éligibles)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- MEL pour 5 325 €

Note d'évaluation : 16/20

Arrivée de Mme VERBRUGGHE.

Remarques :

Mme VERBRUGGHE mentionne que l'on retrouve des dossiers auparavant soutenus par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais. Elle souligne que le Conseil Régional avait un partenariat avec la région de Saint Louis et certaines régions du Maroc et de Madagascar, que certaines associations vont se tourner vers l'Agence de l'Eau pour obtenir des financements.

M. AGBEKODO mentionne qu'il s'agit d'une des premières années où l'association LE PARTENARIAT rencontre des difficultés pour mobiliser les 5 % demandés au titre des collectivités.

M. GALTIER souligne qu'il faudrait indiquer une date limite pour l'obtention des 5 % demandés dans la convention afin que les subventions ne soient pas bloquées pour d'autres projets.

pc

BC

Mme VERBRUGGHE indique qu'il serait important de rencontrer les grandes collectivités comme la MEL par exemple qui sont susceptibles de contribuer aux 5 %.

M. KARPINSKI complète en indiquant que la MEL a été contactée et reçue pour aborder cette problématique.

M. DEFLESSELLE souhaite connaître la solvabilité de l'association LE PARTENARIAT qui après subvention doit apporter 50 000 € au dossier.

M. KARPINSKI précise que l'Agence travaille depuis longtemps avec l'association et que le montage financier est toujours fait de cette façon.

M. BOURDREZ précise que la délibération indique que les dossiers présentés doivent avoir le financement des 5 %. Il souligne que la durée de vie de la convention est de 3 ans.

M. AGBEKODO souligne que lorsque les appels à projets ont été examinés, plus des 2/3 des dossiers n'avaient pas encore trouvé le financement des 5 %. Il indique qu'un délai supplémentaire serait utile car des cofinanceurs acceptent d'aider les associations à la condition que le dossier soit pris en compte par l'Agence de l'Eau.

2) Dossier de l'Association LE PARTENARIAT, accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles des Provinces de Safi et de Sidi Bennour (Maroc) (phase 2) :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 100 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 39 600 € (Subvention de 50% des actions éligibles).

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- MEL pour 5 000 €

Note d'évaluation : 16/20

Pas de remarque.

3) Dossier de la Communauté de Commune de TILLOY LES MOFFLAINES, accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles des Provinces de Safi et de Sidi Bennour (Maroc) (phase 2) :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 17 384 €

Montant de l'aide sollicitée : 13 907 € (Subvention de 80% des actions éligibles).

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- TILLOY LES MOFFLAINES pour 869 €

Note d'évaluation : 09/20

Remarques :

M. AGBEKODO précise que la grille de notation doit être revue lors de la préparation du 11^{ème} programme car elle présente actuellement une logique peu favorable aux projets monothématiques et limités à une année.

La délibération 17-A-.....

« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (19064) »

3 Dossiers n° 56389.00, 56390.00, 56392.00

Reçoit un avis favorable à l'Unanimité.

Sous réserve de l'obtention de 5% de la collectivité (MEL) pour les dossiers Le partenariat (56389.00 et 56390.00) : Cette délibération sera caduque pour ces deux dossiers en cas de défaut de participation de la collectivité à la date d'anniversaire en 2018.

M. BOURDREZ présente les 7 dossiers à engager par décision du Directeur Général en 2017 pour un montant de 349 970 €. Il précise que les dépôts de dossiers sont bien confirmés.

- Energie solidarité, projet à Cuba (phase 3) – confirmé
- Inter Aides, projet en Mozambique (phase 3) – confirmé
- Le Partenariat, projet en Guinée (phase 3) – confirmé
- HAMAP, projet au Burkina Faso (phase 2) – confirmé
- Inter Aides, projet à Madagascar (phase 2) – confirmé
- Inter Aides, projet en Ethiopie (phase 2) – confirmé
- WECF, projet au Kirghizstan (phase 2) – confirmé

soit un montant total à engager de 349 970 €.

Remarques :

M. DEFLESSELLE mentionne que lors de sa mission à Madagascar pendant l'été 2017, il a constaté que les ONG faisaient un travail de terrain remarquable.

3.2 – ACTION INTERNATIONALE APPEL A PROJETS 2018 : COOPERATION DECENTRALISEE

Monsieur BOURDREZ présente, en référence au point n°3.2 l'appel à projets 2018 : coopération décentralisée.

Remarques.

M. DEFLESSELLE s'interroge quant au montage de l'appel à projet.

M. BOURDREZ indique que l'appel à projets 2018 sera lancé dès début janvier pour engager les dossiers dès la Commission de mai/juin 2018.

M. AGBEKODO précise qu'il sera possible en 2018 de refaire un séminaire sur la coopération décentralisée afin de mobiliser les associations et les élus. La présence des élus permettra de les sensibiliser à l'apport des 5 %.

M. VERBRUGGHE indique qu'il n'y a pas de critères concernant la biodiversité et le changement climatique dans les appels à projets de coopération décentralisée.

M. AGBEKODO souligne que cela fera partie des objectifs du 11^{ème} programme.

M. GALTIER indique qu'en termes de faisabilité pour cet appel à projets, il est nécessaire de modifier le dossier du Conseil d'Administration.

M

M

M. BOURDREZ précise que le dossier du PARTENARIAT qui comprenait du boisement n'a pas pu être retenu car les délibérations de programme ne le permettent pas.

M. AGBEKODO rappelle que la biodiversité peut avoir une définition très large. Il précise que pour l'appliquer à la coopération décentralisée, il y a nécessité d'y travailler en amont.

M. GALTIER mentionne qu'il est compliqué de modifier le dossier du Conseil d'Administration qui est déjà envoyé.

M. AGBEKODO indique que l'Agence analyse les dossiers en fonction d'une liste de critères.

M. LENGLET indique que lors de la Commission Territoriale il serait possible de faire une présentation des actions de l'Agence en matière de coopération décentralisée.

La délibération 17-A-.....

« APPEL A PROJETS 2018 – COOPERATION DECENTRALISEE »

Avis favorable à l'Unanimité

Délibération remise sur table et transmise en version dématérialisée.

Rédaction à affiner pour le Conseil d'Administration (en lien avec le service juridique notamment).

4 – COOPERATION INSTITUTIONNELLE

4.1 – Projets de coopération institutionnelle (dossiers proposés pour avis à la CPAIDD)

Madame AUBERT présente, en référence au point n°4.1 les dossiers présentés à l'avis de la CPAIDD du 10 novembre 2017 avant décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017.

- OIEAU : projet européen EUWI East +
- PSEAU : reconduction du réseau RAN EAU à Madagascar
- PSEAU : suivi et évaluation des projets au Cameroun Burkina Faso et Togo et mise en place d'un réseau des acteurs de l'eau au Sénégal.
- PFE : Forum Mondial de l' Eau à Brasilia : Actions complémentaires à la politique mise en place par l'Etat et ses établissements publics pour faire rayonner à l'international, le modèle français de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et promouvoir la coopération française en faveur du développement.

Remarques :

- Dossier OIEAU sur le projet européen EUWI East +

M. DEFLESSELLE demande comment sont réparties les participations entre les différentes Agences de l'Eau.

Mme AUBERT indique que l'Etat français s'est engagé sur une participation financière, puis l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été sollicitée en tant qu'Agence Référente pour le secteur géographique de l'Europe de l'Est et Centrale. Elle précise qu'il n'y a pas d'autres Agences qui apportent des financements dans ce dossier.

M. GALTIER indique que l'Autriche apporte également un financement important et est pilote dans ce projet. Il indique que la participation de la France comporte une participation des Agences de l'Eau. Il souligne que ce sont les structures des ministères qui ont en charge la gestion des directives européennes pour mettre en place la gestion intégrée des ressources en eau et l'application des directives européennes notamment la directive européenne sur l'eau. Il indique que c'est l'office international de l'eau qui a été choisi comme maître d'œuvre de la partie française du projet représentant 6 millions d'euros. C'est donc l'OIEAU qui recevra le financement de l'Agence de l'Eau.

Il souligne que l'office international de l'eau devra justifier de ses dépenses et donc faire état des différentes dépenses qui auront été effectuées. Il mentionne que le but est d'avoir avec ces pays de l'Est un soutien dans l'esprit de la directive cadre sur l'eau. Il indique que l'accord de coopération est absolument essentiel. Il précise que l'Agence n'a pas voulu apporter une aide financière dans des pays où la situation politique est instable.

Mme AUBERT ajoute que le choix de la Géorgie est dû au fait que ce pays a fait une demande d'adhésion à l'union européenne.

M. DEFLESSELLE demande si les 300 000 euros d'aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie font partie des 6 millions gérés par la France.

M. GALTIER précise que les 300 000 euros font partie de la part française qui représente 6 millions d'euros. Il précise que sur la part gérée par la France, il y a 5% qui vient de la France et donc de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Il rappelle que les financements de l'Agence sont fléchés sur trois pays en particulier avec lesquels il y aura un accord de coopération de manière à être conformes à nos délibérations.

- Dossier PSEAU : Réseau Ran Eau à Madagascar et réseau d'acteurs de l'eau au Sénégal

Mme VERBRUGGHE indique qu'il faut préciser dans le dossier que l'on parle bien des appuis des acteurs de l'eau.

M. AGBEKODO précise qu'il s'agit d'aider au Sénégal à la création d'un réseau d'acteurs de l'eau à l'image du projet identique (réseau Ran Eau) financé depuis 3 ans à Madagascar. Il souligne que ce dossier vient en complément des projets que l'on finance au Sénégal en termes de coopération décentralisée. Il souligne que c'est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui apporte le plus de financement car elle est l'agence référente sur le secteur géographique de l'océan indien dont Madagascar. A contrario, l'Agence Artois-Picardie sera le principal cofinanceur et pilote sur le projet de réseau d'acteurs au Sénégal.

- Dossier PFE : Forum Mondial de l'Eau à Brasilia

M. DEFLESSELLE demande comment est répartie la participation financière, si celle-ci est identique pour chaque agence.

Mme AUBERT précise que la participation financière est la même pour chaque agence et rappelle qu'il y a également d'autres partenaires qui sont impliqués.

M. AGBEKODO mentionne que PFE est un partenariat qui a été créé pour faire du lobbying pour la France et promouvoir l'école française de l'eau. Il souligne qu'il y a un accord de

m

B9

principe qui a été donné par notre ministère de tutelle et ensuite un partage de l'enveloppe a été fait entre les 6 agences. Il souligne que la présence des Agences au forum mondial de l'eau au Brésil est importante.

La délibération 17-A-.....

« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU (19165) »

Avis favorable à l'Unanimité

4.2 – Information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'année 2017.

Madame AUBERT présente, en référence au point n°4.2 une information sur les accords de coopération institutionnelle de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'année 2018.

Remarques :

M. AGBEKODO précise que l'Agence de l'Eau du Maroc avec laquelle l'Agence de l'Eau Artois Picardie a un accord de coopération aimerait venir voir comment fonctionne l'une de nos Instances et en particulier le Comité de Bassin. Il indique qu'une invitation a été proposée mais que les circuits au Maroc sont très complexes.

M. DEFLESSELLE souligne que pour les ONG il y a un gros travail de sensibilisation à l'eau à faire pour préparer les esprits des gens qui n'ont pas l'habitude de payer et pour qu'ils mettent de l'argent de côté pour faire des travaux de réparation et d'entretien. Il mentionne avoir été surpris de tout le travail en amont des projets lors de sa mission à Madagascar en été 2017.

4.3 – Planning des missions et événements pour l'année 2018

Madame AUBERT présente, en référence au point n°4.3 le planning des missions et événements pour l'année 2018.

M. AGBEKODO indique qu'il va y avoir une mission au Maroc afin de faire connaissance avec les élus et définir un plan d'actions commun. En outre, si dans la mission d'évaluation, le projet significatif à visiter se trouve au Sénégal, il serait judicieux de rencontrer les partenaires sénégalais dans le cadre du réseau d'acteurs de l'eau.

Mme AUBERT indique qu'il y aura également une mutualisation des Agences de l'Eau afin de porter la voix des Agences lors du forum mondial de l'eau.

Mme VERBRUGGHE indique qu'il serait peut-être nécessaire de se pencher sur les pays où il y a moins d'acteurs impliqués comme au Togo.

M. AGBEKODO indique qu'il fera un point avec PSeau afin de voir s'il y a des projets suffisamment aboutis dans ces pays (ex. le Togo).

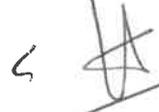
Monsieur le Président par Intérim M. DEFLESSELLE remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 10 novembre 2017 à 15h28.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Stéphane HAUSSOULIER

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Bertrand GALTIER